



Interdiction de fumer : pas d'exception pour Madère

Rubrique : actualités - Date : mardi 5 août 2008

Le tribunal constitutionnel portugais a rejeté le décret-loi, adopté en mai par le gouvernement de l'archipel de Madère, assouplissant la législation nationale sur le tabac, a rapporté lundi soir l'agence de presse Lusa qui cite la décision de justice.

Le tribunal constitutionnel a estimé que le projet de décret-loi du gouvernement de la région autonome de Madère dépassait ses compétences législatives.

Le projet gouvernemental prévoyait notamment d'autoriser le tabac dans les établissements de restauration ou assimilés de moins de 100 m², ainsi que dans les casinos, sur les bateaux de passagers inter-îles, lors des manifestations sportives et autres de prestige international ou d'intérêt régional .

Depuis le 1er janvier, le Portugal s'est doté d'une loi anti-tabac qui interdit de fumer dans les lieux publics, en dehors d'espaces réservés.

Voir l'article complet : <http://www.romandie.com/infos/news2...>